



Porte de Saint-Cyr - RD 10 - 78210 SAINT-CYR L'ECOLE

[cfdtinra@versailles.inra.fr](mailto:cfdtinra@versailles.inra.fr)

[www.cfdtinra.net](http://www.cfdtinra.net)

[www.inra.fr/intranet-cfdt](http://www.inra.fr/intranet-cfdt)

*POUR AFFICHAGE*

## **DECLARATION LIMINAIRE COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DU 31/05/05**

**La CFDT-INRA souhaite s'exprimer sur plusieurs points :**

- d'une part, **sur la forme :**

Les PV de séances doivent être établis, signés et transmis aux membres dans les 15 jours suivant la séance. Par ailleurs, les documents de préparation doivent parvenir aux membres du Comité au plus tard 8 jours avant la séance. Nous tenons vivement au respect de ces règles, seules à même de permettre une préparation correcte du CTP (cf. notre séance de ce jour et notre courrier sans réponse du 24 mai 05), et un envoi aux tutelles du PV en rapport avec l'actualité.

De même, nous rappelons notre attachement à la présidence du CTP par la Présidente de l'INRA.

- d'autre part, **sur le fond :**

**Des discussions ont eu lieu au Ministère de la Recherche sur le projet de LOPR(I) [nous ne savons plus bien si l'Innovation est encore concernée], en présence des Administrations d'organismes. Elles n'ont pas permis l'expression des organisations syndicales. Les propositions actuelles ne répondent pas aux revendications de la CFDT.**

**Nous sommes scandalisés de l'acceptation par l'Administration INRA de la structure monstrueuse et centralisée que deviendrait l'instance d'évaluation unique des organismes, des unités, voire des individus. Rien n'est prévu, ni en terme d'évaluation conseil (ce que nous revendiquons depuis longtemps), ni en terme de pluridisciplinarité et de recherche appliquée. Quand cette thématique de l'évaluation, dans la configuration visée par le gouvernement a-t-elle été discutée en interne à l'INRA ? Vous avez accepté une procédure de discussion non satisfaisante pour l'organisation syndicale que nous sommes.**

**Concernant l'Agence Nationale de la Recherche**, de laquelle nous devons discuter sans document de préparation, **vous n'avez là encore que défendu votre choix : faire de l'INRA une agence de moyen pour une partie de son activité.** Ce n'est pas ce que les représentants du personnel ont exprimé, notamment en Conseil d'Administration. Le résultat n'est pas ce que vous jugiez souhaitable dans « la lettre » de l'automne 2004 : Ecoger, programme lancé par l'INRA, ne sera pas géré par notre Institut. C'est tout un pan de l'INRA, mis en avant dans de nombreux écrits de la Direction Générale, qui n'est plus maîtrisé par notre organisme.

Autre question : **les PRES.** Votre position concrète paraît aujourd'hui illisible : **quelles sont les perspectives ? Comment les unités INRA seront-elles pilotées, quand elles appartiendront à un PRES ?** Comment les pôles du Ministère de l'Agriculture seront-ils ou non pris en compte ? A ce propos, nous serions curieux de connaître la position de l'INRA par rapport à la Loi d'Orientation Agricole, annoncée dans la dernière « lettre ». Nous constatons une application disciplinée de votre lettre de mission, sans discussion avec les partenaires sociaux, sans même de présentation de vos orientations au Conseil d'Administration.

- Enfin, et ce seront nos derniers points, nous aimerions recevoir une information précise sur la **situation de l'Edition à l'INRA. Qu'en est-il du GIE ?** Qu'est-ce que l'INRA pourra effectivement garder dans ses prérogatives ? Quelles conséquences pour les personnes et quels engagements prenez-vous vis-à-vis des deux personnes recrutées en CDD ?

Par ailleurs, nous sommes très inquiets des **modalités de diffusion des informations individuelles aux agents sur les différents centres, par exemple sur les retraites** : elles sont très variées et parfois tout à fait insuffisantes. Au-delà de ce problème, très sensible, **c'est toute la politique de déconcentration des Ressources Humaines vers les Centres, qui nous paraît mal engagée.**

Pour finir, quel est le **devenir du groupe « Cycle de vie des Unités »** suite à notre courrier du 7 avril, jugé urgent par vos services.